



La Boissière Environnement -LBE

Association régie par la loi de 1901 N° W343014590

Adresse mail : laboissiereenvironnement@gmail.com

BULLETIN n° 49

Juin 2013

Editorial



Transition énergétique ? Transition énergétique ! Vous avez certainement entendu parler de transition énergétique. Il s'agit de passer de notre système actuel de production-consommation d'énergie qui n'est pas durable, car les principales sources ne sont pas renouvelables et/ou sont très polluantes, à un système utilisant essentiellement de l'énergie renouvelable, sans oublier l'efficacité énergétique (moins de pertes, meilleurs rendements) et la sobriété (consommer moins d'énergie).

La transition énergétique, qui fait l'objet d'un débat national depuis janvier 2013, doit aboutir à la mise en place d'une nouvelle législation (un projet de loi sur la transition énergétique devrait être déposé cet automne). Les citoyens et consommateurs que nous sommes tous sont

amenés à y participer et les interrogations ne manquent pas. Quel mix (les ingénieurs parlent aussi de « bouquet énergétique ») énergétique choisir pour demain ? Quelles répercussions cela aura sur l'environnement, l'emploi, le commerce ? Quel sera le rôle de chacun, l'état, les entreprises, les collectivités et le nôtre ? Une chose est certaine, il faut préparer notre avenir énergétique et bien des solutions peuvent être adoptées au niveau des territoires (nos systèmes de production sont aujourd'hui très centralisés), en facilitant certains modes de production locale, en promouvant les économies d'énergie au niveau des habitats, transports...

Nous espérons que les informations contenues dans nos bulletins contribueront, en toute modestie, à éclairer votre lanterne sur ce sujet d'actualité.

Sophie Giraud



Eoliennes : loi Brottes et suppression des Zones de Développement Eolien

Les Zones de Développement Eolien (ZDE) créées en 2005 sont une des conditions nécessaires au raccordement de parcs éoliens au réseau public de distribution de l'électricité. Les ZDE permettaient également aux élus et aux populations de se prononcer sur les projets éoliens ; elles représentaient enfin un outil d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire.

Mais les ZDE ainsi que la règle des 5 mâts (règle fixant un seuil minimal de 5 mâts pour implanter un parc éolien afin de limiter le mitage) sont en passe d'être supprimées. En effet, afin d'alléger le cadre réglementaire des éoliennes jugé trop

contraignant par leurs promoteurs, une proposition de loi (dite Loi Brottes) visant à supprimer ces deux règles a été adoptée en mars 2013 et est en attente des décrets d'application. Désormais le Préfet devra se référer au Schéma Régional Eolien (SRE) pour justifier sa décision d'autorisation ou de refus de parc éolien. Mais dans le SRE de notre région la totalité du territoire étant favorable à l'éolien, toutes les portes restent ouvertes pour les implantations !

Comment comprendre une telle mesure à l'heure d'un débat national sur la transition énergétique qui met en avant la concertation, la démocratie participative et qui souhaite s'appuyer sur les collectivités pour mettre en œuvre cette transition.

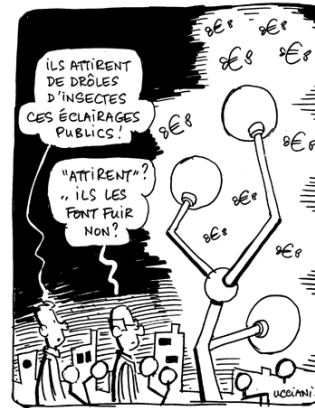
En quoi l'éclairage artificiel peut-il être nuisible ?

En France, l'éclairage public s'est développé de façon exponentielle depuis 30 ans non sans conséquences. Ce sont les astronomes et astrophysiciens qui ont les premiers alerté l'opinion publique et les décideurs sur ce qui est aujourd'hui appelé « pollution lumineuse », car les halos les empêchent d'observer les objets célestes. Dans les grandes villes du monde, près de 97 % des étoiles ne sont plus visibles. L'ONU a d'ailleurs accordé au ciel étoilé une valeur particulière, comme patrimoine commun de l'humanité. Car le ciel étoilé est notre seule fenêtre sur l'univers et nous sommes en train de la masquer...

S'il n'y avait que le problème de voile nocturne, le terme de pollution lumineuse pourrait paraître excessif. Mais l'excès d'éclairage ou le mauvais éclairage (lampes éclairant le ciel, lumières aveuglantes,...) a bien d'autres conséquences néfastes, notamment sur la faune sauvage.

Les espèces qui réalisent des activités particulières de leur cycle biologique la nuit, comme la migration ou la reproduction, peuvent être désorientées par la lumière ce qui accroît les risques de mortalité. Les oiseaux migrateurs (dont 2/3 se déplacent de nuit) et les tortues marines sont les plus touchés. D'autre part,

pour les animaux nocturnes trop d'éclairage ou un mauvais éclairage peut les piéger, créer des barrières infranchissables, perturber leur reproduction ou les relations prédateur-proie, ... Les plus touchés sont les chauves-souris et les insectes. Pour ces derniers, un scientifique allemand, Eisenbeis, parle d'« effet aspirateur »



La pollution lumineuse a également des conséquences sur le porte-monnaie, car les excès d'éclairage artificiel entraînent un vrai gaspillage énergétique. En France, la puissance installée totale pour l'éclairage public représente environ 1300 MW, soit

une tranche d'un réacteur nucléaire récent. Au niveau des communes, la consommation pour l'éclairage public représente en moyenne 48% de la facture d'électricité.

Conscients de tous ces impacts, les pouvoirs publics ont récemment pris en compte ce problème dans la législation (lois de Grenelle) en instaurant un principe de prévention, réduction et limitation des nuisances lumineuses (nouveaux articles L.583-1 et suivants du code de l'environnement).

Des solutions existent pour préserver l'environnement nocturne sans pour cela renoncer à l'éclairage. L'observatoire d'Aniane est la preuve de la qualité de notre ciel nocturne...si l'on ne se tourne pas vers Montpellier!

Nous bénéficions d'un environnement naturel remarquable et la nature a besoin de l'obscurité ; laissons-la lui dans la mesure du possible.

Il est beaucoup question d'énergie et de lumière dans ce bulletin....ceci nous amène à penser à Jean-Pierre Ferrand, administrateur de La Boissière Environnement depuis de nombreuses années, qui est actuellement en convalescence à Lamalou. Ses idées « éclairées » nous manquent beaucoup ! Nous lui transmettons nos cordiales salutations.

Les Gaz de Schiste

Remise en cause de la loi Jacob de juillet 2011 : La loi Jacob interdit la recherche et l'exploitation des Gaz de Schiste par fracturation hydraulique. L'un des titulaires de permis d'exploration, la société américaine Schuepbach, a déposé une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, qui l'a transmis à son tour au Conseil d'Etat. Ce dernier a jusqu'au 19 juin pour se prononcer. S'il ne le fait pas, le Conseil Constitutionnel sera automatiquement saisi. Cette société gazière considère que la loi n'est pas conforme à la charte de l'environnement et à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Quels sont les motifs invoqués par Schuepbach ?

- Principe de précaution mal appliqué
- Interdiction de la fracturation hydraulique, sans détailler les risques que celle-ci représente.
- Inégalité face à l'autorisation concédée à la fracturation géothermique
- Les détenteurs de permis qui ont été abrogés ne sont pas indemnisés.

Que peut répondre l'Etat ? Le Ministère de l'écologie axe sa défense sur le principe de prévention s'appliquant aux risques effectivement identifiés. Cette interprétation convaincra-t-elle la justice? Les avis des juristes sont partagés.

Les risques. Si la loi est reconnue inconstitutionnelle, elle sera annulée. Les pétroliers et gaziers pourront donc effectuer des recherches par fracturations hydrauliques sur tous les permis déjà déposés et gageons qu'ils ne se priveront pas d'en déposer de nouveaux.

Film promise land

Le 16 mai, la projection du film américain «Promised land» à Clermont l'Hérault a été suivie d'une conférence débat. Monsieur Séverin Pistre, hydrogéologue professeur à l'Université Montpellier II, a réitéré ses craintes sur les conséquences environnementales que pourraient occasionner la recherche et l'exploitation des gaz de schiste dans notre région. Il a notamment attiré notre attention sur la présence de nombreuses cavités et grottes, liées au sous-sol karstique même sous la plaine de l'Hérault ; ces grottes et cavités rendent inopérant l'utilisation de ciments pour imperméabiliser les puits forés. Quant au film, il nous a fait découvrir les stratagèmes que peuvent mettre en place les compagnies pétrolières et gazières. C'est un film américain certes, mais souhaitons que le rêve américain vanté en ce moment par tous les lobbyistes pétroliers et gaziers ne se transforme pas en cauchemar français.

EN EXCLUSIVITE : le Programme de nos activités 2013-2014

- **Vendredi 20 septembre 20h :** Assemblée Générale de l'association à la salle des Troubadours.
- **Vendredi 4 octobre :** rencontre avec **Alain Ravayrol**, ornithologue passionné et passionnant, spécialiste des rapaces et notamment des aigles de Bonelli. Il nous présentera son film « Des faucons sur le toit » qui sera suivi d'un débat.
- **19 et 20 Octobre :** 2nd concours photo AISL-LBE dont le thème est : « Regards sur nos villages de l'Hérault »
- **Janvier 2014** (date à préciser) : conférence de **Philippe Martin**, photographe animalier et naturaliste local, auteur de nombreux ouvrages dont le récent et magnifique ouvrage « **Hyper Nature** ».

Mais aussi notre fameuse sortie salades sauvages au printemps, des sorties sur le terrain, une conférence de Jean-François Lalane sur la distillation des plantes aromatiques ...

Notre association a de nombreux projetssoutenez les en renouvelant votre adhésion si cela n'est pas déjà fait !

SALADES SAUVAGES



A l'issue de notre sortie salades sauvages du 12 avril 2013, les participants ont pu déguster de délicieuses salades et tapenades préparées par les membres du bureau de LBE.

En exclusivité voici nos meilleures recettes à base de plantes sauvages que l'on trouve communément à la Boissière.

Pour apprendre à reconnaître St Joseph, Renèbre (ou rumex) et autres chardons marie, rejoignez-nous lors de la prochaine sortie salades sauvages qui sera organisée au printemps 2014 !

Recette de la "gourgouillade (Recette familiale transmise par Marie-Christine DEJEAN)

Pour réussir une bonne gourgouillade vous devez avoir cueilli au préalable, si possible en proportions égales, plusieurs types de salades sauvages : St Joseph, Coquelicot, Renèbre (ou rumex) et Pissenlit dent de lion. Bien laver les salades à l'eau vinaigrée et les essorer.

Faire bouillir de l'eau salée, puis ajouter les salades. Laisser cuire quelques minutes

(comme pour les épinards frais). Egoutter et hacher.

Faire revenir un peu d'ail avec du beurre ou de l'huile d'olive, mettre les salades hachées et ajouter sel, poivre, crème fraîche, œufs durs coupés en morceaux et des croûtons.

Dégustez aussitôt. Bon appétit !

Recette de la tapenade de chardons et tapenade de bourrache (Recette originale transmise par Alain Couturier).

La recette est la même pour la tapenade de chardons et celle de bourrache ; dans tous les cas il faut utiliser des feuilles de jeunes plantes et les cuisiner dans les heures qui suivent cette cueillette.

Pour obtenir l'équivalent d'un petit pot à confiture (environ 250 gr.), prendre 3 à 4 poignées de bourrache ou de chardon, 1

cuillère à soupe de câpres, 10 à 15 olives vertes, 1 à 2 cuillères à soupe d'huile d'olive et 3 à 4 anchois selon goût. Mixer le tout jusqu'à l'obtention d'une pâte ayant la consistance d'une purée....

C'est prêt à être dégusté sur un bon pain de campagne

Bulletin d'adhésion - association La Boissière Environnement

J'adhère à l'association (année 2013) : Tarif individuel : 10 € Tarif familial : 15 €

Nom(s) : Prénom(s) :
Domicilié(s) à :
Tél : email :
Fait à : Le : SIGNATURE

Envoyez bulletin d'adhésion et cotisation à : Jean-Marie Dors, trésorier. Mas d'Agrès. La Boissière.
Chèques à l'ordre de " LA BOISSIERE ENVIRONNEMENT